
DECRET N° 82/873 /MAE/SGAE/DAAF du 23/09/82
portant promotion au ti-
tre de l'année 1980 des Fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Agriculture -
Elevage - Génie Rural).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des Fonctionnaires ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant dé-
blocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 82/864 /MAE/SGAE-DAAF du 22/9/82
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1980 des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des Services Techniques (Agriculture - Elevage - Génie
Rural) ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1980, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture - Elevage) dont les noms et ~~postes~~ noms suivent :

A. - AGRICULTURE - INGENIEURS D'AGRICULTURE

Au 2^o échelon

- MM. - EKOUNDI Bernard pc du 15/06/81 Nkayi
- HAMBANOU Fortuné-André pc du 14/04/81 Nkayi
- MBOUNGOU Jean-Baptiste pc du 14/06/81 B/Ville
- KOUNKOU Ange pc du 07/06/81 Pte-Noire
- IKONGO-LOGAN -ndré pc du 10/04/81 B/Ville
- MADIMBO Célestin pc du 10/04/81 B/Ville

Au 4^o échelon

- Mr. - GANGA Thomas pc du 08/02/81 B/Ville

Au 5^o échelon

- Mr. - ONDEB-ALPOUCKOU Raphaël pc du 21/01/81 Impfondo

B. - ELEVAGE - VETERINAIRES-INSPECTEURS

Au 2^o échelon

- Mr. - KIAMOUKA Daniel pc du 23/06/81 B/Ville

Au 6^o échelon

- MM. - KOYA Pierre pc du 23/02/81 ORD
- NGOY Jean-Jacques pc du 22/01/81 B/Ville

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

P/ Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,
Le Ministre des Eaux & Forêts

H. DJOMBO

Le Ministre des Finances,

Rtini-Ossetoumba LEKOUNZOU

Brazzaville, le 23 SEPTEMBRE 1982

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA

RELIATIONS

-JORPC.....2- D.A.....2
-SGCH/BC.....2- D.E.....2
-DGTFP/DFP...33- DAAF/DOS...33
-D.B.....2- COMIPO.....6
-DCE.....2- DECTANTS.....2